

Monsieur le maire,

Les observations que j'ai émises sur le projet de modifications du PLU ne sont pas encore publiées sur le site de la mairie de Layrac. Je vous liste ci-dessous ces observations :

- Mise en ligne de la demande d'extension de la période de consignation des observations des Layracois et utilisation des moyen de communication de la mairie (sms, mail et réseau social Facebook). Voir le mail écrit au commissaire enquêteur du 19 septembre 2019.
- Mise en ligne de mes dires avec le fichier original envoyé. La version pdf sur le site de Layrac est de mauvaise qualité et ne respecte pas le format (saut de ligne et titre). Mail du 20 septembre 2019.
- Référence de l'étude du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute Garonne. Mail du 20 septembre 2019.

Je vous transmets de nouveau ces documents.

Cordialement,  
Denis Stuber.